

Mgr Sueur, évêque d'Evreux, est nommé archevêque d'Avignon, l'ancienne ville des Papes.

M. L'abbé Béguinot, vicaire général à Bourges, est nommé évêque de Nîmes et succèdera à Mgr Gilly.

M. L'abbé Emile Ronard, vicaire général à Dijon, est appelé à succéder au regretté Mgr Laroche, si rapidement enlevé par la mort, à son siège épiscopal à Nantes.

M. L'abbé Geay, chanoine titulaire et curé de St Jean de Lyon, occupera le siège épiscopal de Laval qui depuis dix ans a vu mourir quatre évêques.

M. L'abbé Mollien succède à Mgr Lagrange pour le siège épiscopal de Chartres, vacant depuis près d'un an.

M. L'abbé Henri Colomb, vicaire général à Valence, est appelé à l'évêché d'Evreux.

M. L'abbé Chapon, chanoine titulaire à Nantes, est nommé à l'évêché de Nice.

M. L'abbé Dizien, vicaire général à Sens, vient remplacer à Amiens, Mgr Renou.

M. L'abbé Baron, curé de Notre-Dame-des-Champs à Paris, succède à Mgr Mathieu à Angers.

Ces nominations ont été très longtemps retardées. Elles remplissent de joie de nombreux fidèles en France.

Signalons, dans l'ordre religieux, le grand mouvement qui entraîne vers Reims les populations catholiques à l'occasion du Jubilé national. C'est une succession non interrompue de pèlerinages à la Basilique de St Remy pour commémorer le baptême de Clovis et l'entrée de la France dans la religion Catholique. Puisse-t-elle ne pas oublier son beau titre de *filie aînée de l'Eglise*, dont malheureusement ses gouvernants se souviennent si peu.

—Le duc d'Orléans a publié récemment, une lettre qui a attiré sur le jeune prince, l'attention du monde politique. Cette lettre adressée au président du Comité Royaliste, le duc d'Audriffet-Pasquier, est vraiment remarquable et tranche par la netteté de l'accent, et par la largeur des idées avec l'ancienne politique suivie par les chefs de la maison de France.

Le duc voudrait concilier le principe monarchique et le principe électif. Il n'a jamais été, on le sait, et ceci est de famille, inféodé au principe de droit divin, que le Comte de Chambord lui-même, cherchait à concilier avec le suffrage universel. Aussi, avait-il admis avec quelques-uns de ses conseillers de laisser faire sur son nom, à propos d'une élection dans l'arrondissement de Cholet (Anjou), une démonstration royaliste. Les politiques du parti trouvèrent l'acte osé et ils le dirent respectueusement.

C'est à ce propos que le jeune duc d'Orléans a écrit la lettre en question, qui a une allure crâne que n'aurait pas démentie son aïeul Henri IV et "une belle humeur" bien française. La démonstration n'a pas été poussée plus loin, mais elle a fait connaître le duc sous un jour qu'on ignorait et qui n'est pas de nature à lui nuire dans l'esprit des masses, toujours sensibles à la vigueur et à l'action. Le prétendant est décidé, paraît-il, à ne pas se laisser